



Rapport Annuel

2023-2024



WDBA  **APWD**
Windsor - Detroit Autorité du pont
Bridge Authority Windsor - Détoit

Canada 

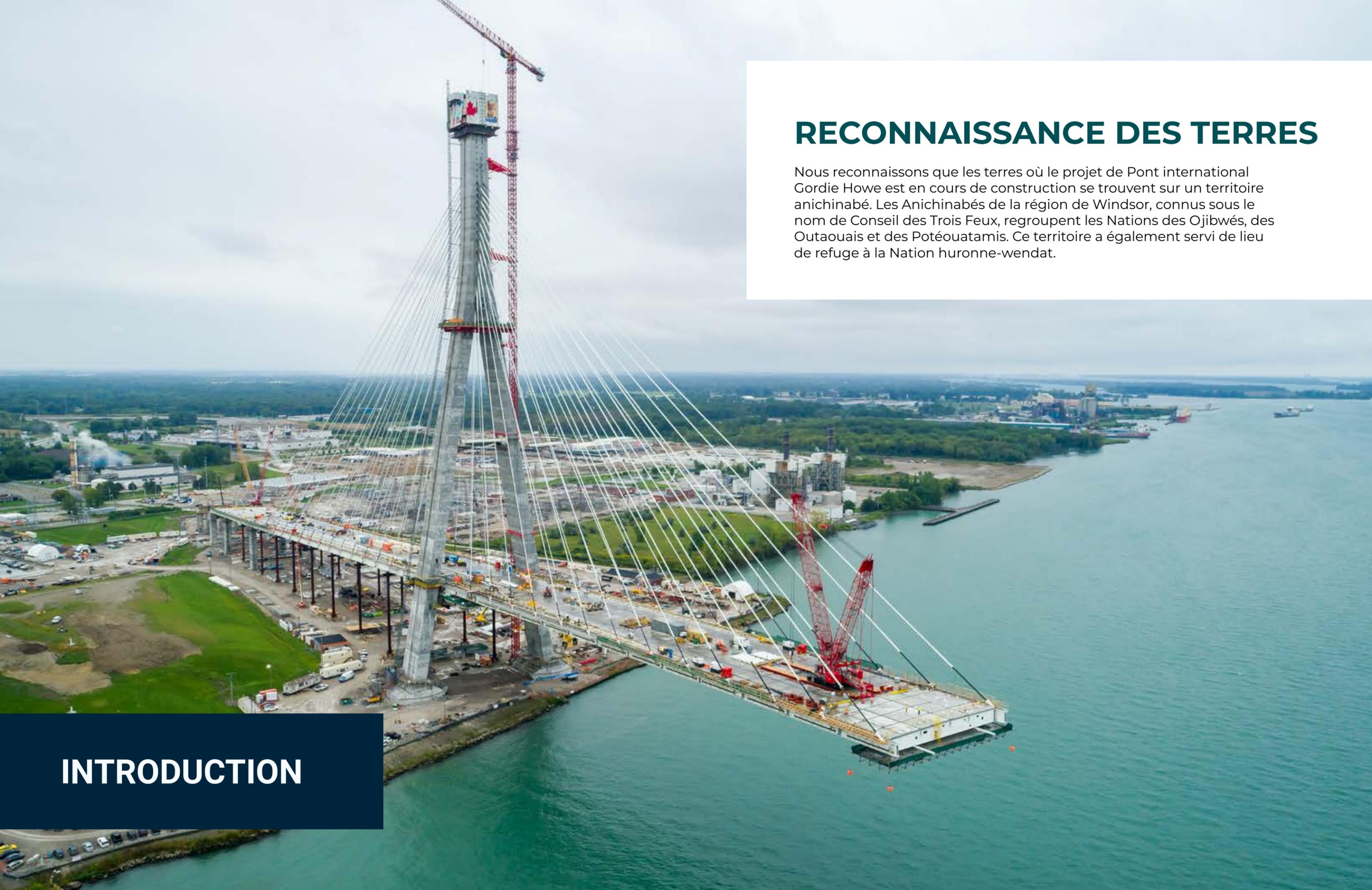
Table des matières

Introduction	1
Reconnaissance des terres	2
Message du président	3
Message du Premier dirigeant	4
Présentation de l'entreprise	5
Qui nous sommes	7
Mandat et mission	7
Structure organisationnelle	7
Environnement opérationnel	12
Principales responsabilités	14
Gouvernance d'entreprise	23
Autorité internationale	24
Conseil d'administration	24
Comités	25
Résultats de l'entreprise	27
Le rapport sur les résultats	28
Soutenir les priorités du gouvernement du Canada	35
Faits marquants de l'année	43
Commentaires et états financiers de la directions	53
Bilan financier de 2023-2024	54
Déclaration de responsabilité de la direction	61
Rapport de l'auditeur indépendant	62
État de la situation financière	67
État des résultats	69
État des gains et pertes de réévaluation	70
État de la variation de la dette nette	71
État des flux de trésorerie	72
Notes complémentaires aux états financiers	74
État des contributions canadiennes et état des contributions canadiennes non récupérées	92
Rapport de l'auditeur indépendant	93
Notes afférentes à l'État des contributions canadiennes et à l'État des contributions canadiennes non récupérées	98
Contactez-nous	103



RECONNAISSANCE DES TERRES

Nous reconnaissons que les terres où le projet de Pont international Gordie Howe est en cours de construction se trouvent sur un territoire anichinabé. Les Anichinabés de la région de Windsor, connus sous le nom de Conseil des Trois Feux, regroupent les Nations des Ojibwés, des Outaouais et des Potéouatamis. Ce territoire a également servi de lieu de refuge à la Nation huronne-wendat.



INTRODUCTION

Message du président

En tant que président du conseil d'administration de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), je repense à l'exercice 2023-2024 et aux progrès significatifs réalisés en vue de l'ouverture d'un nouveau passage international qui favorisera la croissance économique dans toute l'Amérique du Nord.

En 2023-2024, le conseil d'administration, les dirigeants de l'APWD et la direction de Bridging North America (BNA) ont travaillé de concert pour mettre les perturbations liées à la pandémie derrière nous, ce qui a donné lieu à une modification de l'accord de projet. Les équipes poursuivront cet esprit de collaboration jusqu'à la fin de la période de conception-construction, avec l'objectif renouvelé d'achever la construction en septembre 2025 et d'ouvrir le pont peu de temps après, moyennant un contrat d'une valeur totale de 6,4 milliards de dollars canadiens.

Tandis que la construction se poursuit, il en va de même pour la planification et les efforts déployés en vue du jour de l'ouverture et au-delà. À mesure que nous approchons le moment où le premier véhicule franchira la rivière Détroit, nous concrétisons l'engagement pris par le gouvernement du Canada en faveur de la croissance économique, de l'amélioration des relations commerciales, de la lutte contre le changement climatique et de la promotion du développement communautaire grâce à ces nouvelles installations de passage frontalier. Nous construisons un véritable symbole de collaboration internationale entre le Canada et les États-Unis, qui renforcera l'une des plus importantes relations commerciales au monde.

Ce rapport souligne nos réussites. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier tous nos collègues du projet pour leur dévouement et leur expertise. Parmi eux, le personnel de l'APWD, Bridging North America, Infrastructure Canada, l'Autorité internationale, l'État du Michigan et le Michigan Department of Transportation (MDOT), la Federal Highway Administration des États-Unis, les Services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Customs and Border Protection des États-Unis et la General Services Administration des États-Unis. Je tiens également à remercier le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, Sean Fraser, et son personnel, pour leur confiance et leur soutien constants.



Tim Murphy
Président



Message du premier dirigeant

J'ai rejoint l'APWD en tant que président-directeur général (PDG) en juillet de l'année visée par le présent rapport. Les activités et les réalisations menées par l'APWD tout au long de la période 2023-2024 m'évoquent une seule phrase : l'impulsion du moment est importante.

Au cours de la dernière année, tous ceux qui travaillent sur le projet ainsi que ceux qui l'observent depuis les quatre coins de Windsor et de Détroit ont été impressionnés par les progrès réalisés sur deux éléments clés : les tours du pont qui ont atteint leur hauteur maximale et le tablier du pont sur la rivière Détroit qui, même dans son état inachevé, constitue déjà la plus longue travée principale pour un pont à haubans en Amérique du Nord.

Avec plus de 12 millions d'heures de travail, chaque poutre mise en place, chaque câble tendu, chaque dalle de béton coulée et chaque section de cloison sèche installée, nous nous rapprochons de l'achèvement de la construction de ce projet d'infrastructure transformateur. Nous sommes fiers que plus de 11 415 personnes aient reçu une formation pour travailler sur le projet, dont 42 % sont originaires de la région de Windsor-Essex et de Détroit.

En effet, l'impulsion du moment est essentielle, non seulement pour la construction, mais aussi pour définir la direction de nos efforts futurs. L'APWD fait progresser les travaux essentiels pour s'assurer que nous sommes prêts pour l'exploitation. En engageant nos partenaires gouvernementaux et ceux du projet, et en développant notre stratégie centrée sur le client, nous effectuerons une transition fluide et harmonieuse de la construction à l'exploitation. Une fois en service, les retombées positives du dynamisme que nous avons créé grâce à l'efficacité de la circulation, au renforcement des chaînes d'approvisionnement de Montréal au Mexique et aux nouveaux investissements dans notre région seront illimitées.

Dans tout ce que nous entreprenons, nous respectons les normes de qualité et de sécurité les plus élevées, tandis que l'APWD met également en œuvre un nouveau plan environnemental, social et de gouvernance (ESG), un plan d'accessibilité, des initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, ainsi qu'un programme de relations avec les communautés.

Je remercie nos employés, partenaires, conseillers et sous-traitants pour leur engagement et, à titre personnel, je reconnais les conseils et le soutien que j'ai reçu de la part de chacun d'entre eux depuis mon arrivée à l'APWD.

Je me réjouis de pouvoir poursuivre sur la lancée qui a conduit à d'innombrables réalisations et de livrer le projet du Pont international Gordie Howe.



Charl van Niekerk
Premier dirigeant





Présentation de l'entreprise

Qui nous sommes

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est la société d'État canadienne créée pour assurer la construction du Pont international Gordie Howe entre Windsor en Ontario et Détroit au Michigan. Nous sommes responsables de la supervision du projet de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America (BNA), et, en tant qu'opérateur du nouveau pont, l'APWD fixera et percevra les péages. L'APWD fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités et elle est dirigée par son conseil d'administration.

Mandat et mission

En vertu de nos lettres patentes et de l'Accord sur le passage, l'APWD est responsable de l'exécution des obligations de l'Autorité pour le franchissement de frontière à titre de partie à l'Accord sur le passage et de la construction et de l'exploitation du Pont international Gordie Howe. Nous y parvenons par le biais d'un accord de partenariat public-privé (PPP) conclu à l'issue d'un processus de passation de marchés.

Structure organisationnelle

Direction générale

Le chef de la direction, ainsi que l'équipe de direction, supervise les opérations quotidiennes de l'APWD conformément aux directives du conseil d'administration.

Bureau du premier dirigeant

Le bureau du président-directeur général assure l'harmonisation et la coordination de toutes les activités de l'APWD, qu'il s'agisse de l'entreprise ou des projets, afin de veiller à ce que l'organisation remplisse son mandat. Le bureau du président-directeur général assure la liaison directe de l'APWD avec le conseil d'administration, le cabinet du ministre responsable de notre société d'État, l'autorité internationale et nos partenaires de projet, en guidant ces relations cruciales.

Juridique et commercial

Ce département s'efforce de fournir un service d'excellence dans les domaines du droit canadien et américain, du droit commercial et de l'assurance. Il veille au respect des exigences en matière d'audit et de réglementation en travaillant avec le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de l'APWD, ainsi qu'avec l'Autorité internationale.

Chuck Andary - Chef des services juridiques



Les gens qui sont derrière le projet sont la raison de notre succès continu. L'APWD dispose d'une équipe talentueuse, passionnée et diversifiée qui façonne cette entreprise unique en son genre.

Concevoir et construire un projet d'infrastructure dans deux pays distincts, avec des juridictions et des exigences différentes, est un exploit remarquable. L'équipe juridique de l'APWD a joué un rôle important dans l'obtention et la conclusion d'un accord avec notre partenaire du secteur privé qui garantit une nouvelle date fixe pour l'achèvement de la construction, seulement 10 mois après la date initiale. Les grands progrès

réalisés en 2023 et la capacité à limiter les impacts de la pandémie témoignent du dévouement des travailleurs et de la collaboration entre l'APWD et Bridging North America (BNA) et tous les partenaires du projet.

Exploitation et maintenance du passage à niveau

Ce département soutient la transition de l'APWD vers le rôle d'opérateur du pont et veille à ce que l'APWD et le Pont international Gordie Howe soient prêts pour l'exploitation dès le premier jour et pour des opérations durables en régime permanent. Au-delà de la collaboration entre tous les départements de l'APWD, l'équipe travaille en étroite collaboration avec la BNA, se coordonne avec les agences gouvernementales canadiennes et américaines et assure la sécurité et la cybersécurité du projet et de l'entreprise.

Carolyn Brown - Chef des opérations

L'exercice 2023-2024 prépare le terrain pour une réussite opérationnelle.

Une fois achevé, le projet du Pont international Gordie Howe facilitera la circulation fluide des personnes, des biens et des services par la frontière avec une connectivité d'autoroute à autoroute, une première pour la région. Alors que l'APWD entame les dernières étapes de la construction, nous consacrons autant d'attention à la planification du fonctionnement de ce passage et à l'expérience unique que nous offrirons à ceux qui choisiront le Pont international Gordie Howe.



Affaires générales et relations extérieures

Ce département comprend les communications, les relations avec les parties prenantes et la communauté, y compris les avantages pour la communauté, les politiques, les relations avec le gouvernement, le marketing et les ventes, ainsi que l'accès à l'information et la protection de la vie privée. L'équipe recueille et analyse l'information relative aux projets et à l'entreprise et la diffuse de manière crédible et convaincante afin de tenir informés le personnel, le public et les médias. Elle s'engage également auprès de groupes et d'individus ciblés, informe l'actionnaire et lui fait rapport, maintient la transparence, soutient la planification des activités à court et à long terme et aide d'autres départements de l'APWD à répondre à leurs besoins en matière d'engagement, de gestion des relations et de gestion des problèmes.

Heather Grondin - Responsable principale des relations avec le public

La période 2023-2024 a été marquée par des réalisations, des événements et des célébrations avec nos partenaires, les parties prenantes et les communautés locales.

L'équipe de projet a continué de travailler avec les principaux intervenants et de les écouter afin d'apporter des investissements significatifs à Sandwich et Windsor-Ouest et à Delray et le sud-ouest de Détroit grâce au plan d'avantages pour la communauté, qui a été élargi avec un montant supplémentaire de 3 millions de dollars (CAN). Les membres de la communauté ont prêté leur voix à la planification de l'utilisation de la voie multi-usage et à la conception des commandes d'art public. Nous avons célébré. Nous avons échangé de l'information. Nous avons entretenu les relations existantes et en avons établi de nouvelles. Nous avons atteint de nouveaux sommets et nous avons été inspirés par l'excitation et l'anticipation que les résidents et les propriétaires d'entreprises ont exprimées à propos de ce qui nous attend. Nous sommes impatients de franchir les prochaines étapes de cette aventure avec vous tous.



Finances et administration

Cette division aide la direction de l'APWD à prendre des décisions et à présenter des données financières. Elle assure la gestion financière et la présentation de rapports au sein de l'APWD, prépare les budgets et les prévisions, et fournit des rapports financiers au gouvernement du Canada et au public. De plus, l'équipe supervise les solutions d'entreprise et les ressources humaines. Elle fournit les outils permettant au personnel de travailler de manière efficace et efficiente et soutient le personnel par la gestion des talents, le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux, ainsi que par la fourniture de services d'approvisionnement, la gestion des installations, de l'information et des technologies, et la gestion des actifs de l'entreprise.

Joël Hupé - Chef des finances et des services administratifs

L'exercice 2023-2024 a marqué la dixième année d'activité de l'APWD, un anniversaire à célébrer et une occasion de réfléchir à tout ce que l'APWD a accompli en une décennie.

Comme dans les dernières années, l'APWD a travaillé avec son ministère de portefeuille, Infrastructure Canada, et le gouvernement du Canada pour assurer une gestion responsable des ressources publiques au cours de cet exercice.

L'APWD s'est engagée à faire preuve de transparence et de responsabilité financière. Je vous encourage à examiner les résultats financiers qui se trouvent à la fin du rapport annuel de cette année, où vous trouverez tous les détails.

Immobilisations

Cette équipe est chargée de superviser la conception et la construction du projet, en travaillant avec les partenaires du projet afin d'examiner et d'approuver les conceptions pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'Accord sur le passage et aux exigences techniques. De nombreuses disciplines sont impliquées dans ce département, notamment : le génie civil et les ponts, l'architecture, l'ingénierie du bâtiment (structurelle, électrique, mécanique), l'ingénierie des systèmes (sécurité et péage), la conformité environnementale, les services publics et les permis. De plus, l'équipe des immobilisations a des responsabilités spécifiques pour assurer la santé et la sécurité du projet et de l'entreprise, la gestion de la qualité du projet, la gestion des risques, ainsi qu'une gouvernance et des rapports efficaces sur le projet.

Grant Hilbers – Chef des immobilisations

Avec notre partenaire du secteur privé, BNA, nous avons amorcé la phase la plus intense de la construction.

Aux plus grands points d'entrée terrestres le long de la frontière canado-américaine, les travaux progressent sur les 11 structures du site canadien et sur les 13 structures du site américain. Les voies d'inspection primaires, les auvents et les postes de péage sont clairement visibles, et les travaux de pavage sont déjà terminés à certains endroits. Sur l'échangeur du Michigan, l'équipe poursuit la construction des bretelles de raccordement, des siphons et de nombreux aménagements routiers locaux.

Au fur et à mesure que la construction progresse, notre équipe environnementale continue de veiller à ce que le projet du Pont international Gordie Howe soit un exemple d'infrastructure durable, et ces efforts ont été reconnus au niveau national et international au cours de l'année.



Zaher Yousif - Ingénieur principal, Pont et vice-président, Ingénierie

Le projet devient réalité. L'une des plus grandes réalisations de son histoire a été célébrée cette année lorsque les deux tours du pont ont atteint leur hauteur finale de 220 mètres (722 pieds). Aujourd'hui, l'installation des haubans est presque terminée, avec 102 des 108 haubans nécessaires pour chaque tour. Plus des deux tiers du tablier du pont sont actuellement achevés après un peu plus d'un an de construction. Les deux parties devraient être raccordées au-dessus de la rivière Détroit à l'été 2024.

À mesure que cette structure emblématique prend forme et que la vision devient réalité, nous constatons que le Pont international Gordie Howe est une merveille d'ingénierie dont nous pouvons tous être fiers.



Environnement opérationnel

Comme dans toute organisation, un large éventail de facteurs peut influencer sur la capacité à exécuter avec succès un projet ou le mandat d'une organisation. La réalité ne diffère pas en ce qui concerne le projet du Pont international Gordie Howe. Des facteurs internes et externes, tout au long de la période 2023-2024, ont influencé les décisions politiques affectant l'avancement du projet ou eu des répercussions sur la capacité à atteindre les objectifs.

Dans le cadre de son environnement opérationnel interne, l'APWD réévalue en permanence les possibilités et les défis liés à la réalisation du projet de Pont international Gordie Howe. Ces évaluations ont contribué à assurer la réussite du projet et à créer une valeur sociale et économique importante pour les communautés hôtes des deux côtés de la frontière canado-américaine. Au cours de la période 2023-2024, l'APWD a examiné des possibilités telles que la poursuite du renforcement des relations de l'APWD avec ses partenaires de projet et la saisie de l'occasion d'améliorer l'organisation en tenant compte des conclusions de son examen spécial du BVG. Les défis internes relevés en 2023-2024 comprenaient le calendrier du projet, dont la date d'achèvement de la construction a été révisée de fin novembre 2024 à septembre 2025.

En ce qui concerne l'environnement opérationnel externe, tout au long de la période 2023-2024, les effets à long terme de la pandémie COVID-19 se sont encore fait sentir. Bien que l'économie mondiale se soit progressivement ouverte après la pandémie, l'activité économique mondiale s'est affaiblie plus que prévu en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment la hausse des coûts de l'énergie, le resserrement des conditions financières et les guerres. L'inflation est également devenue une préoccupation majeure. Malgré tous ces facteurs, les activités externes se sont poursuivies, notamment grâce au plan avantages pour la communauté du projet et aux efforts continus de l'APWD en matière de développement durable et de reconnaissance culturelle. D'autres occasions basées sur des décisions politiques externes impliquent les efforts continus de l'APWD avec l'ESG, l'IDEA et le GIFCC (continuez la lecture pour plus de détails). Les défis liés aux facteurs externes comprenaient la cybersécurité, le budget 2022 indiquant que le Canada évolue dans un paysage de cybermenaces en rapide évolution. Compte tenu de la législation proposée, l'APWD a élaboré de manière proactive une proposition de stratégie de cybersécurité.





Principales responsabilités

Vue d'ensemble du projet

Le Pont international Gordie Howe a pour mission de transporter les personnes et les marchandises par-delà la rivière Détroit. Il est plus qu'un lien entre les entreprises et les communautés. Il crée des possibilités. Par son évolution pour répondre aux besoins du client grâce à des activités durables, le pont sera un accélérateur pour le commerce international et jouera un rôle déterminant aujourd'hui et pour les générations à venir.

Réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), le projet englobe : le pont, le point d'entrée canadien, le point d'entrée américain et l'échangeur du Michigan.

La construction a commencé en octobre 2018 et l'année fiscale 2023-2024 marquera la période de construction la plus chargée à ce jour.



Le pont



100 %

les tours canadienne et américaine ont atteint leur hauteur finale de 220 mètres (722 pieds)

85 %

progrès sur le tablier du pont enjambant la rivière Détroit



93 %

200 des 216 câbles d'ancrage sont installés, reliant les tours et les tabliers du pont et de la route

Point d'entrée canadien



77 %
travaux sur 11 structures axés sur la toiture, la maçonnerie, le montage de la charpente métallique et l'installation des services publics souterrains

100 %

les six bâtiments sont à différents stades des travaux d'aménagement intérieur, notamment l'installation des fenêtres, le chauffage et la climatisation, l'électricité, la plomberie et les revêtements de sol



93 %

avancement des cabines d'inspection primaire et de l'auvent pour les 24 voies d'inspection primaire



42 %

avancement des cabines de péage et de l'auvent pour 16 voies de péage



Point d'entrée américain



78 %

travaux sur 13 structures axés sur la toiture, la maçonnerie, le montage de la charpente métallique et l'installation des services publics souterrains

84 %

cinq des six bâtiments sont à différents stades des travaux intérieurs, notamment l'installation des fenêtres, le chauffage et la climatisation, l'électricité, la plomberie et les revêtements de sol

58 %

avancement des cabines d'inspection primaire et des auvents pour les 36 voies d'inspection primaire



97 %

avancement des travaux sur l'installation de traitement des piétons



Échangeur du Michigan



100 %
installation de poutres et de
poutrelles en acier sur quatre
bretelles reliant l'I-75 au point
d'entrée américain

34 %
avancement de la reconstruction
de cinq nouvelles passerelles pour
piétons au-dessus de l'I-75



85 %
travaux d'amélioration des routes
locales, élargissement de l'I-75 et
construction de siphons le long de
l'autoroute





GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Autorité internationale

L'autorité internationale (AI) est composée de six membres, dont deux sont nommés par le Canada, un par l'APWD et trois par le Michigan. L'AI se sont réunis neuf fois au cours de l'exercice 2023-2024. Les membres, avec une représentation égale du Canada et du Michigan, sont :

- Kristine Burr — Présidente, nommée par le Canada
- David Alade — nommé par le Michigan
- Eddie Francis — nommé par l'APWD
- Michael D. Hayes — nommé par le Michigan
- Birgit M. Klohs — nommée par le Michigan
- Roy Norton — nommé par le Canada.

Conseil d'administration

L'APWD est dirigée par un président-directeur général (PDG) et gouvernée par un conseil d'administration dont les membres sont responsables de superviser les activités commerciales et les autres affaires de l'APWD. Le conseil d'administration est composé d'un maximum de neuf membres, dont le PDG. Tous les directeurs sont approuvés par le gouvernement du Canada, le PDG en poste pendant cinq ans et les directeurs en poste pendant une période maximale de quatre années. En 2023-2024, un nouveau membre du conseil d'administration a été nommé et deux autres ont été reconduits dans leurs fonctions.

- Tim Murphy — Président (*remarque : M. Murphy a démissionné de son poste de président du conseil d'administration à compter du 17 juin 2024)
- Jeff Allsop — Directeur
- Karla Avis — Directrice
- Marie Campagna — Directrice
- Lindsay Krauss — Directrice
- Helga Reidel — Directrice
- Tim Smith — Directeur
- Charl van Niekerk — Premier dirigeant

Les membres sont issus de divers milieux et représentent les intérêts des parties prenantes et, ensemble, ils apportent la combinaison de compétences et d'expérience nécessaire pour guider la direction dans l'exécution du mandat de l'APWD. Au-delà du contrôle de l'APWD, le conseil d'administration tient la direction pour responsable de l'accomplissement du mandat légal de l'APWD, de la réalisation des objectifs de l'entreprise et de l'identification et de la bonne gestion des risques significatifs pour l'entreprise. Il joue également un rôle important dans l'établissement de l'orientation stratégique de l'APWD et dans son alignement sur les priorités du gouvernement du Canada.

Le conseil d'administration s'est réuni 10 fois en 2023-2024. De plus, le conseil a participé à une séance de planification stratégique de deux jours.

Comités

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé de veiller à la transparence et à l'exactitude des rapports financiers, à l'efficacité des pratiques de gestion des risques, au contrôle interne et au respect des normes d'intégrité et de comportement de la société. Bien que la vérificatrice générale du Canada soit le vérificateur externe de la société, le comité d'audit supervise la fonction de vérification interne de l'APWD.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois en 2023-2024.

- Marie Campagna – Présidente du Comité
- Jeff Allsop – Membre du comité
- Tim Smith – Membre du comité
- Tim Murphy – Membre d'office

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Le comité de gouvernance et des ressources humaines est responsable de l'élaboration de pratiques de gouvernance d'entreprise efficaces et de la fourniture de conseils à l'APWD sur une série de questions relatives aux ressources humaines afin de s'assurer que des stratégies et des plans appropriés sont mis en place pour attirer, conserver et remplacer les employés. Le comité examinera également périodiquement la structure et la philosophie de rémunération de la société ainsi que ses politiques en matière de ressources humaines.

Le comité de gouvernance et des ressources humaines s'est réuni huit fois en 2023-2024.

- Helga Reidel – Présidente du Comité
- Marie Campagna – Membre du Comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Tim Murphy – Membre d'office

Comité de résolution des problèmes

L'objectif principal du comité de résolution de problèmes est d'aider le conseil d'administration à fournir des orientations et à superviser la gestion des contrats.

Le comité de résolution des problèmes s'est réuni cinq fois en 2023-2024.

- Tim Smith – Président du comité
- Jeff Allsop – Membre du comité
- Karla Avis – Membre du comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Tim Murphy – Membre d'office

Comité de préparation opérationnelle

Le comité de préparation opérationnelle assiste, conseille et fait des recommandations au conseil d'administration sur les sujets concernant l'exploitation future du Pont international Gordie Howe.

Le comité de préparation opérationnelle s'est réuni cinq fois en 2023-2024.

- Karla Avis – Présidente du comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Helga Reidel – Membre du Comité
- Tim Murphy – Membre d'office

En janvier 2024, deux comités du conseil d'administration ont été renommés et ont reçu de nouveaux mandats.

- Le comité de résolution des problèmes est devenu le comité d'administration de l'accord de projet. Le comité de préparation opérationnelle est devenu le comité des relations communautaires et du développement commercial.

Comité d'administration de l'accord de projet

Le comité d'administration de l'accord de projet est chargé de superviser la résolution des questions contractuelles et commerciales importantes ayant une incidence sur la réalisation du projet, l'objectif étant d'atteindre l'achèvement substantiel, le premier jour d'exploitation et l'achèvement. Ce comité assurera également la surveillance et la responsabilité de la direction en ce qui concerne les questions contractuelles et commerciales importantes ayant une incidence sur l'exploitation et la maintenance.

Le Comité d'administration de l'accord de projet s'est réuni une fois en 2023-2024.

- Tim Smith – Président du comité
- Jeff Allsop – Membre du comité
- Lindsay Krauss – Membre du comité
- Tim Murphy – Membre d'office

Comité des relations communautaires et du développement commercial

Le Comité des relations communautaires et du développement commercial est chargé de superviser le résultat de toutes les activités liées au fait d'être l'exploitant du pont, y compris les relations communautaires, le développement commercial et les communications, activités qui sont supérieures à celles sous-traitées à Bridging North America.

Le comité des relations communautaires et du développement commercial s'est réuni une fois en 2023-2024.

- Karla Avis –Présidente du comité
- Marie Campagna –Membre du comité
- Helga Reidel –Membre du Comité
- Tim Murphy –Membre d'office



RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE

Le rapport sur les résultats

Objectifs stratégiques

L'APWD a atteint avec succès ses objectifs stratégiques pour l'exercice 2023-2024. Les progrès réalisés démontrent l'engagement continu de l'APWD à atteindre les objectifs du projet, à gérer les relations et à remplir nos obligations en tant que société d'État. Les objectifs stratégiques et les résultats obtenus sont détaillés ci-dessous.

Objectifs stratégiques 2023-2024	Mesures	Résultats obtenus	Statut
L'APWD collabore avec la BNA pour mener à bien le projet du Pont international Gordie Howe.	L'APWD veillera à l'optimisation des ressources dans le cadre de la réalisation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> À la suite des perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale de COVID-19, l'APWD et BNA ont convenu de modifier l'accord de projet pour inclure une nouvelle date d'achèvement de la construction en septembre 2025, de nouvelles mesures visant à garantir le respect de cette date et une valeur contractuelle globale actualisée de 6,4 milliards de dollars canadiens. L'APWD a mis en place une équipe interne interfonctionnelle dédiée pour superviser toutes les affaires commerciales du projet et examiner tous les ordres de modification. 	En voie de réalisation 
	L'APWD supervisera et veillera à ce que BNA atteigne les principaux objectifs de construction prévus pour 2023-2024.	<ul style="list-style-type: none"> PDE canadien et PDE américain : Les progrès comprennent l'achèvement des structures des bâtiments, des auvents et des travaux de toiture. D'autres travaux ont été effectués, notamment des travaux mécaniques, électriques et de plomberie sur la plupart des bâtiments. Pont : Les tours canadienne et américaine ont atteint leur hauteur maximale de 220 mètres (722 pieds), et des travaux importants ont été réalisés sur le tablier du pont, les travées latérales et les travées d'approche. Échangeur du Michigan: Les progrès réalisés comprennent l'achèvement et la réouverture de quatre ponts routiers au-dessus de l'I-75. Les travaux se poursuivent sur cinq passerelles pour piétons, des siphons et des bretelles reliant l'échangeur du Michigan au PDE américain. 	En voie de réalisation 
	L'APWD s'acquittera de ses responsabilités en tant qu'exploitant du Pont international Gordie Howe.	<ul style="list-style-type: none"> Les progrès se poursuivent sur le plan de préparation opérationnelle de l'APWD en mettant l'accent sur sa stratégie d'expérience client, l'interopérabilité et l'engagement interne/externe. L'APWD poursuit ses travaux sur la transition entre la phase de conception-construction et l'exploitation des nouvelles installations, notamment en employant un nouveau chef des opérations. 	En voie de réalisation 

Objectifs stratégiques 2023-2024

L'APWD entretient des relations positives et transparentes avec son actionnaire, le Michigan en tant que copropriétaire et les parties prenantes.

Mesures

L'APWD positionnera son actionnaire et le Michigan pour qu'ils agissent en tant que défenseurs sur des questions clés.

Résultats obtenus

- L'APWD a maintenu et renforcé son engagement avec Infrastructure Canada à tous les niveaux, avec un engagement accru sur divers aspects liés au projet, et a maintenu des rapports réguliers comme prévu par la gouvernance du projet approuvée par le Conseil du Trésor.
- L'APWD a continué à travailler en étroite collaboration pour obtenir des résultats qui sont prioritaires pour le Michigan en tant que copropriétaire du pont.

Statut

En voie de réalisation



L'APWD gèrera de manière proactive sa réputation et celle du projet auprès des parties prenantes.

- L'approche robuste de l'APWD en matière de communication et de sensibilisation centrée sur le client a continué d'évoluer pour répondre aux besoins des communautés autochtones, de la communauté et des futurs utilisateurs du pont. En tenant ces groupes informés de l'avancement du projet, l'APWD a fait preuve de transparence et a continué à nouer des relations solides et durables.

En voie de réalisation



L'APWD est une société d'État très performante.

L'APWD s'est efforcée d'être reconnue comme un précurseur en matière de durabilité par les experts du secteur.

- Les efforts de l'APWD en matière environnementale, sociale et de gouvernance ont notamment porté sur la sensibilisation à la durabilité des composantes des projets, les rapports sur la divulgation financière liée au climat, la mise à jour du cadre de gestion de la durabilité, l'exploitation d'une manière économiquement, socialement et environnementalement durable et responsable.

Atteint



L'APWD est une organisation qui met ses employés en position de réussir.

- L'APWD a continué à développer sa culture d'entreprise et l'engagement de ses employés en mettant l'accent sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité, ainsi que sur le développement d'une équipe de haut niveau.

En voie de réalisation



Plan d'action en réponse aux recommandations du rapport d'examen spécial

En réponse à l'examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada, l'APWD a présenté un plan d'action pour répondre aux recommandations contenues dans le « Rapport de la vérificatrice générale du Canada au conseil d'administration de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ». Conformément à une motion adoptée par le Comité permanent des comptes publics, ce plan comprend des actions spécifiques et des calendriers d'exécution pour répondre aux recommandations et précise les personnes responsables de leur mise en œuvre. Au cours de la période visée par le présent rapport, l'APWD a achevé tous les travaux prévus dans le plan d'action.

Pour plus d'informations et pour consulter le plan d'action détaillé, visitez le site pontinternationalgordiehowe.com/rapports-dentreprise.

Prêt à entrer en action, automne 2025

En janvier 2024, l'APWD a annoncé qu'en raison de la pandémie de COVID-19, l'APWD et Bridging North America modifiaient l'accord de projet conformément à son régime de partage des risques.

Les modifications comprenaient :

- une nouvelle date d'achèvement de la construction, fixée à septembre 2025
- une augmentation de la valeur du contrat de 5,7 milliards de dollars canadiens à 6,4 milliards de dollars canadiens
- de nouvelles mesures pour garantir le respect de cette date.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site :

pontinternationalgordiehowe.com/Ouverture-du-Pont-international-Gordie-Howe-prévue-pour-l'automne-2025.

L'ouverture du pont étant prévue à l'automne 2025, l'APWD a commencé à dialoguer activement avec les futurs usagers commerciaux et les voyageurs. Deux enquêtes ont été menées, une enquête sur les préférences déclarées et une enquête auprès des conducteurs. Vous trouverez ci-dessous les points saillants de cette enquête.

Une enquête sur les préférences déclarées — menée par C&M.



Répondants de la catégorie
des véhicules de tourisme : 558



Répondants de la catégorie des
véhicules commerciaux : 4968

Les réponses à cette enquête ont permis à l'APWD de connaître les préférences des clients en matière d'itinéraires longue distance et courte distance. Les résultats correspondent aux caractéristiques des nouvelles installations de franchissement de la frontière :

- connectivité entre l'autoroute 401 et l'Interstate 75
- programmes de réduction des péages
- la prise en compte du transport de matières dangereuses et de charges surdimensionnées
- l'accès à des données fiables sur les temps d'attente avant les déplacements.



Une enquête auprès des conducteurs — menée par Price Waterhouse Cooper (PwC)



Taille totale de l'échantillon de véhicules de tourisme dans le rapport d'étude de marché : 603

- Voyageurs fréquents (161), voyageurs occasionnels (442)



Taille totale de l'échantillon de véhicules commerciaux dans le rapport d'étude de marché : 410

Les voyageurs transfrontaliers qui conduisent des véhicules de tourisme sont prioritaires :

- un site Web optimisé pour les téléphones mobiles
- la disponibilité d'informations essentielles sur les passages à niveau, comme les temps d'attente, la disponibilité des voies et les conditions météorologiques
- des programmes de fidélisation aux péages.

Pourquoi nous faire confiance :



Liaison d'autoroute à autoroute



Un plus grand nombre de voies de circulation et d'inspection



Des voies réservées aux camions et aux chargements surdimensionnés



Un péage facile



Un traitement plus rapide grâce à l'inspection secondaire sur place



Une technologie de pointe et des outils d'optimisation des itinéraires



Soutenir les priorités du gouvernement du Canada

Inclusion, diversité, équité et accessibilité

- En 2023-2024, l'APWD a élaboré et mis en œuvre son programme d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA), sur la base des recommandations de son conseiller externe.

Points forts de l'initiative IDEA en 2023-2024 :

- création d'un comité de l'IDEA, un groupe consultatif interfonctionnel composé de membres de tous les départements de l'APWD
- élaboration d'une déclaration de principes et d'objectifs en matière d'IDEA, qui peut être consultée à l'adresse suivante : pontinternationalgordiehowe.com/Accessibilité
- lancement d'une formation sur l'IDEA pour tous les employés, ainsi que d'autres possibilités de développement
- introduction d'une nouvelle enquête d'engagement pour connaître le sentiment des employés à l'égard de l'IDEA et leur donner la possibilité de s'exprimer sur l'orientation de l'organisation
- identification de dates, d'événements et de célébrations importants que l'APWD a pris en compte dans le cadre de l'IDEA
- intégration de considérations relatives à l'IDEA dans les politiques, les processus et les programmes de l'APWD
- poursuite de l'examen des normes et des ressources en matière d'accessibilité.

Plusieurs initiatives du plan avantages pour la communauté soutiennent l'engagement de l'équipe de projet en matière d'IDEA.

- Dans le cadre de la stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre, l'équipe de projet a tiré parti des partenariats qui desservent les groupes en quête d'équité et a soutenu les engagements liés à la main-d'œuvre et à la formation avec les femmes, les jeunes et d'autres organisations en quête d'équité.
- Dans le cadre de la stratégie d'infrastructure du voisinage, des investissements ont été réalisés dans des programmes et des infrastructures accessibles aux jeunes, aux personnes âgées et aux membres de la communauté noirs, autochtones et de couleur (PANDC) de diverses capacités, et qui célèbrent l'histoire des cultures locales par le biais de projets artistiques et de récits.



Les effectifs de l'APWD

- 121 employés au total
- 41 % des employés de l'APWD s'identifient comme des femmes
- 29 % des membres de l'équipe de direction de l'APWD s'identifient comme des femmes
- 42 % des membres des cadres supérieurs de l'APWD (directeurs et cadres supérieurs) s'identifient comme des femmes
- 50 % des membres du conseil d'administration s'identifient comme des femmes
- 26 % des employés ayant répondu à l'enquête se sont identifiés comme étant autochtones ou appartenant à une minorité visible

L'APWD déploie des ressources améliorées pour renforcer ses rapports d'analyse comparative entre les sexes. Par l'intermédiaire d'un comité interne sur l'équité salariale, l'APWD améliore ses critères d'évaluation pour s'assurer que les objectifs en matière d'égalité des sexes sont atteints.



Plan d'accessibilité

Le plan d'accessibilité de l'APWD, publié en décembre 2022, décrit les mesures à prendre pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Au cours de l'exercice 2023-2024, l'APWD a continué de mettre en œuvre sa politique d'accessibilité et son plan d'accessibilité approuvés par le Conseil d'administration, dans le but de favoriser un environnement de travail inclusif.

En décembre 2023, l'APWD a publié son premier rapport d'étape. Sur les 42 initiatives identifiées dans le plan, 21 ont été réalisées, 19 sont en cours de réalisation et deux commenceront au cours de l'exercice 2024-2025. Toutes les initiatives devraient être réalisées d'ici la fin de l'année civile 2024.

Pour plus de détails, consultez le site : pontinternationalgordiehowe.com/Accessibilité.

Gestion environnementale, sociale et gouvernance (ESG)

L'approche de l'APWD en matière d'ESG permet à l'organisation de soutenir activement la création d'un avenir prospère et durable pour les employés, les utilisateurs du pont et les communautés où nous opérons tout au long du cycle de vie du projet. L'APWD reconnaît que l'interrelation entre le lieu de travail, les employés et la communauté soutient l'engagement de l'organisation à gérer les effets sociaux, environnementaux et économiques de l'accomplissement de son mandat et de sa mission.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité ESG s'est réuni tous les mois pour établir et suivre les objectifs ESG de l'entreprise. Au cours de cette période, quatre plans d'action du comité ont été élaborés pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable du Canada.

1. Assurer une eau potable propre et sûre à tous les Canadiens

- Une surveillance continue des eaux de surface a été effectuée chaque mois conformément au plan de qualité des eaux de surface du projet. Des échantillons ont été prélevés à différents endroits sur le chantier.
- L'évaluation régulière du système de gestion des eaux pluviales, y compris l'inspection des séparateurs d'huile et de gravier au point d'entrée canadien.

2. Protéger et rétablir les espèces et la biodiversité canadienne

- Mise en œuvre d'un programme de surveillance pour évaluer l'utilisation des gîtes d'hivernage de serpents aménagés dans le cadre des travaux du projet.
- Les équipes environnementales de BNA et de l'APWD ont participé à un atelier sur les espèces en péril axé sur les espèces de reptiles et d'amphibiens dans le comté d'Essex.

3. Action pour le climat

- Alignement des objectifs du comité pour l'année 2023-2024 sur la stratégie pour un gouvernement vert, notamment :
 - la mise en place de modalités de travail flexibles (le cas échéant)
 - une formation et un soutien aux membres du comité ESG et aux employés
 - une intégration des critères d'achat qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des avantages ESG plus larges
 - la participation à des communautés de pratique pour atteindre des objectifs environnementaux communs.
- Soutien au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) pour finaliser et publier le rapport inaugural de l'APWD sur cette information. Voir la page 55 pour plus de détails.
- Collecte de données pour soutenir l'inventaire des émissions de GES et l'évaluation de l'information financière relative aux changements climatiques pour l'année civile 2023.

4. Mise en œuvre du plan ESG

- Mise en place d'une solide structure de documentation et de rapport pour suivre les activités, les résultats et les réalisations en matière d'ESG.
- Début des rapports sur les activités ESG, y compris la publication de deux rapports trimestriels sur l'ESG.

Pour en savoir plus sur les initiatives et les actions ESG de l'APWD, consultez le site : pontinternationalgordiehowe.com/Environnement-social-et-gouvernance.



Groupe de travail sur les informations financières liées au changement climatique (GIFCC)

- Le GIFCC de l'APWD a compilé des dossiers pour alimenter le rapport du GIFCC 2022 de l'APWD, conformément aux exigences du gouvernement du Canada.
- L'APWD a publié son premier rapport du GIFCC qui donne un aperçu des pratiques opérationnelles et des risques et possibilités liés au climat identifiés pour l'année civile 2022. Pour plus de détails sur le rapport de cette année, consultez le site : pontinternationalgordiehowe.com/Environnement-social-et-gouvernance.

Le rapport d'activité 2023 du GIFCC sera publié en 2024.



Exigences relatives aux langues officielles et à la Loi sur les langues officielles

En vertu de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, l'APWD est tenue de communiquer avec le public dans les deux langues officielles.

Pour guider le respect par l'APWD de ses obligations en matière de langues officielles et son engagement continu en faveur du développement sur les questions liées aux langues officielles, l'organisation maintient une politique en matière de langues officielles. Elle veille à ce que tout le contenu, écrit et visuel, soit partagé en anglais et en français, sur le site Web du projet, par le biais de comptes de médias sociaux et de bulletins d'information pour la communauté. Le matériel est également fourni en espagnol pour répondre aux besoins des résidents de la communauté hôte de Delray et du sud-ouest de Détroit.

Le rapport sur les demandes au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) donne aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toutes les personnes physiques et morales présentes au Canada le droit d'accéder aux documents relevant d'une institution gouvernementale, tandis que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP) donne aux citoyens canadiens, aux résidents permanents du Canada et à toutes les personnes présentes au Canada le droit d'accéder aux renseignements personnels les concernant qui relèvent d'une institution gouvernementale et le droit de demander ces renseignements. L'APWD fonctionne en conformité totale avec ces deux lois afin de soutenir l'engagement du gouvernement en faveur de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilité.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Plan d'avantages pour la communauté

Stratégie d'infrastructure du voisinage

La stratégie d'infrastructure du voisinage est un investissement direct de 23 millions de dollars canadiens dans les communautés des deux côtés de la frontière. Elle a été élaborée à la suite d'une consultation et d'une identification des priorités et est mise en œuvre en collaboration avec les parties prenantes et les membres de la communauté.

Faits saillants de la stratégie en 2023-2024 :

Élargissement du calendrier et du financement — La prestation du plan d'avantages pour la communauté de 20 millions de dollars a été prolongée d'un an et 3 millions de dollars (CAN) ont été ajoutés à la stratégie d'infrastructure du voisinage.

Nouvelles initiatives — 2,6 millions de dollars (CAN) ont été engagés dans 13 nouveaux projets qui apporteront des avantages supplémentaires aux communautés locales.

Aire d'observation du parc Malden — L'équipe du projet a construit un espace sûr à Windsor pour que la communauté et les touristes puissent observer la construction et les activités du Pont international Gordie Howe.

Programme de rénovation des maisons de Delray — Toutes les places disponibles dans le cadre du programme ont été réservées et, à la fin de l'année, plus de 100 maisons avaient été réparées ou étaient en passe de l'être.

Investissement dans les organismes communautaires — 14 projets communautaires ont été sélectionnés pour recevoir un financement, dont la livraison aura lieu entre juillet 2023 et juin 2024.

Investissement dans le réseau de sentiers régionaux — Des partenariats et des investissements ont été confirmés qui créeront de nouveaux liens entre le pont, les équipements communautaires et d'autres réseaux de sentiers régionaux dans l'ouest de Windsor et le sud-ouest de Détroit.

Programmes et infrastructures de développement des entreprises —

Des programmes de développement et d'accélération des entreprises ont été mis en place dans l'ouest de Windsor et le sud-ouest de Détroit, notamment un soutien direct individuel, des heures d'ouverture des bureaux, une assistance technique et des ateliers pour les propriétaires d'entreprises et les entrepreneurs. Des améliorations ont été apportées au centre d'affaires de la Southwest Detroit Business Association.

Initiatives écologiques — Plus de 65 arbres ont été plantés par des étudiants et des bénévoles dans les communautés locales.



Stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre

La stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre vise à impliquer les individus et les entreprises de la région de Windsor-Détroit et se concentre sur le soutien à la main-d'œuvre, à la formation et aux possibilités de préapprentissage et d'apprentissage.

Partenariats, activités de relations publiques et mobilisation en faveur de la main-d'œuvre

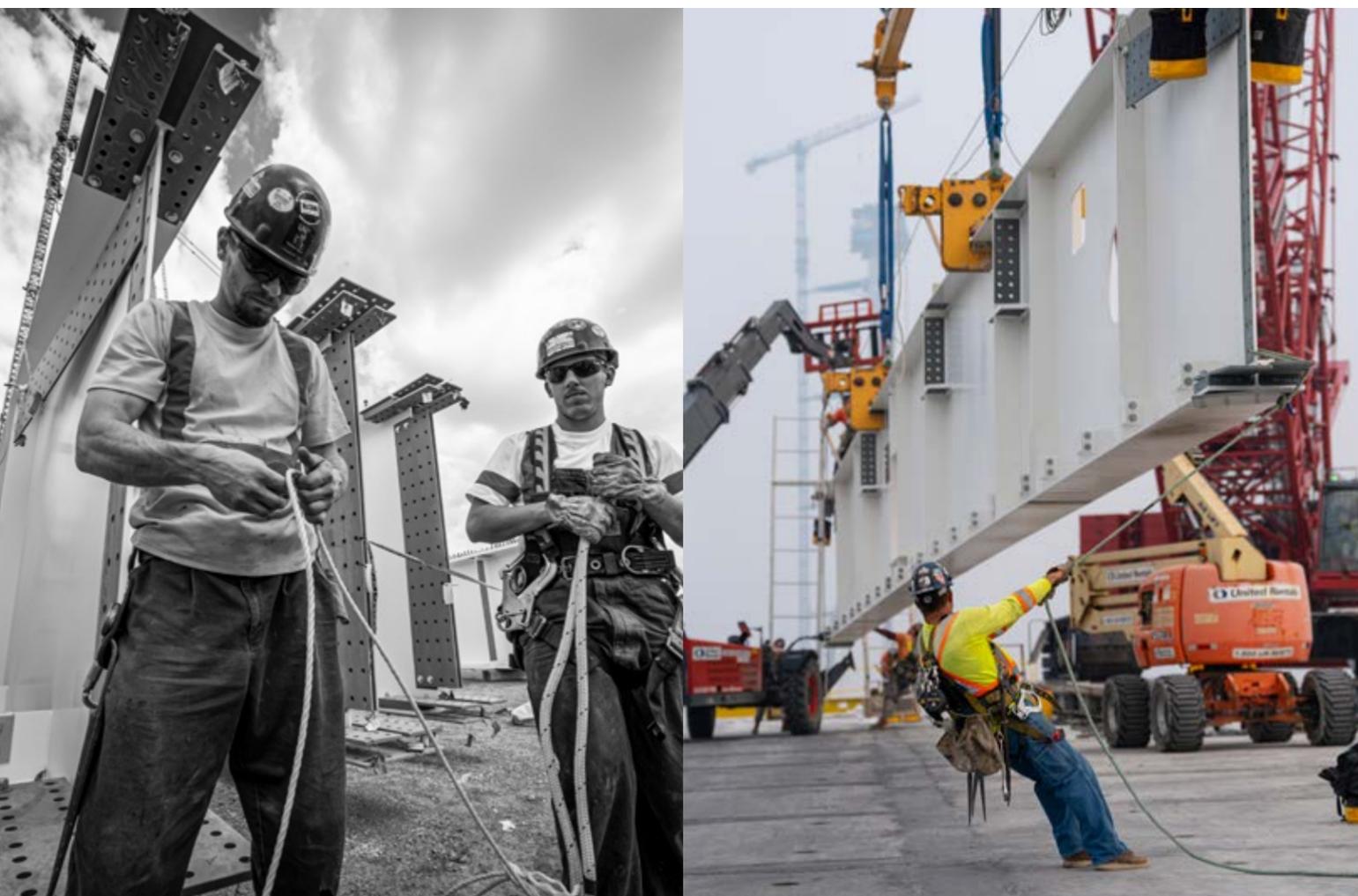
L'équipe de projet a collaboré avec les conseils scolaires et les établissements postsecondaires locaux, Build a Dream, Women's Enterprise Skills Training (WEST) of Windsor Inc, Access for All, SER Metro Detroit et d'autres pour soutenir le développement et l'éducation de la main-d'œuvre par des engagements en classe, des foires aux métiers spécialisés, des séances d'information, la participation à des événements et des visites de chantiers.

Développement de la main-d'œuvre

Entre avril 2023 et mars 2024 :

- plus de 3450 personnes formées pour travailler sur le projet au Canada et aux États-Unis
- plus de 120 préapprentis ou apprentis embauchés dans le cadre du projet
- 19 entreprises locales de la région de Windsor ou de la ville de Détroit ont fourni des biens ou des services au projet
- plus de 1,4 million de dollars canadiens ont été dépensés pour de petits achats de moins de 25 000 dollars auprès d'entreprises locales
- au cours de l'année fiscale, le projet a franchi le cap des 10 000 travailleurs ayant reçu une formation pour travailler sur le projet.

Pour en savoir plus sur la mise en œuvre du Plan d'avantages pour la communauté du Pont international Gordie Howe, consultez le Rapport annuel des avantages pour la communauté 2023-2024, disponible à l'adresse pontinternationalgordiehowe.com/avantages-pour-la-communaute-section.



Prix

L'équipe du projet du Pont international Gordie Howe est fière d'avoir reçu cinq prix au cours de l'exercice 2023-2024 qui soulignent notre responsabilité en matière de santé et de sécurité, de gestion de l'environnement et d'engagement communautaire.



Prix national environnemental, social et de gouvernance (ESG) du Conseil canadien pour les partenariats public-privé (CCPPP) pour son engagement exceptionnel en faveur de la durabilité et de la prospérité de la communauté dans la région de Windsor-Détroit.



Prix Brownie du meilleur grand projet pour des projets exceptionnels au Canada consacrés à la réhabilitation de friches industrielles, c'est-à-dire de terrains autrefois contaminés, sous-utilisés ou inexploités.



Brownfields and Infrastructure Phoenix Award pour les projets de réaménagement de friches industrielles aux États-Unis qui ont surmonté les obstacles et les défis en matière d'infrastructure et qui ont un impact positif sur les communautés environnantes.



Le prix John M. Beck, décerné par l'Infrastructure Health and Safety Association, récompense un comité mixte de santé et de sécurité basé sur un projet dans l'industrie de la construction en Ontario, qui fait preuve d'un leadership, d'une initiative, d'une créativité et d'une innovation extraordinaires dans l'élaboration d'une politique, de procédures, d'outils ou de communications visant à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes sur un chantier de construction.



Conservation Award for Environmental Achievement l'Office de protection de la nature de la région d'Essex pour de nombreuses priorités en matière de durabilité environnementale dans le cadre de la construction du Pont international Gordie Howe et du plan d'avantages pour la communauté du projet.



Engagement

L'équipe du projet garde le contact avec la population par le biais de consultations, de réunions, des médias sociaux, d'un numéro sans frais et de courriels.



660 demandes et plus de renseignements du public



3000 réponses et plus à des sondages



Plus de 25 envois de courriels à plus de 2 628 abonnés



12 689 nouveaux abonnés aux médias sociaux sur YouTube, Facebook, Instagram, LinkedIn et X



**Plus de 450 réunions et événements
120 présentations et visites**



Six thèmes de consultation

Au cours de l'exercice 2023-2024, plus de 4 000 parties prenantes ont participé à des réunions et à des événements, à des présentations et à des enquêtes publiques dans les deux langues officielles.





COMMENTAIRES ET ÉTATS FINANCIERS DE LA DIRECTION

Bilan financier de 2023-2024

Vue d'ensemble

L'exercice financier 2023-2024 représentait la dixième année d'activité de l'APWD et la sixième année de construction du projet du pont international Gordie Howe. BNA a poursuivi la construction et la préparation du site, les travaux de conception restants sur les composantes du projet et l'approvisionnement en matériaux et services.

En décembre 2023, l'APWD et BNA ont conclu une entente visant à modifier l'accord de projet. La modification découle des perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale de COVID-19 qui a duré trois ans. Ces perturbations ont été exacerbées par différentes restrictions au Canada et aux États-Unis avec l'accélération des activités de construction au début de 2020.

La modification a donné lieu à une augmentation des coûts de 685,0 millions de dollars, dont 159,0 millions de dollars alloués à l'autoroute I-75 (155,9 millions de dollars) et aux aménagements routiers locaux (3,1 millions de dollars) ont été dépensés au cours de l'exercice, 507,3 millions de dollars alloués aux autres composantes ont été capitalisés, et les 18,7 millions de dollars restants seront engagés lorsque les travaux additionnels pour le tracé de l'autoroute I-75 seront achevés. La hausse des coûts est financée en partie au moyen du financement approuvé existant (177,7 millions de dollars). Le solde, soit 507,3 millions de dollars capitalisés, a été financé à même une demande de financement supplémentaire grâce au Budget supplémentaire des dépenses C, qui a reçu la sanction royale en mars 2024.

Les charges ont augmenté de 83,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la modification apportée à l'accord de projet (159,0 millions de dollars), qui a fait augmenter les charges liées à l'autoroute I-75 de 155,9 millions de dollars, qui ont été contrebalancés par une baisse des activités de construction de 69,0 millions de dollars, entraînant une augmentation nette de 86,9 millions de dollars pour l'I-75. La modification a également entraîné une augmentation de 3,1 millions des dépenses en aménagements routiers locaux, ainsi qu'une légère baisse des activités de construction, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 2,9 millions de dollars. D'autres changements importants ayant une incidence sur les charges ont été la hausse des coûts salariaux et des prestations (4,6 millions de dollars) et l'accroissement des activités du MDoT au Michigan (1,0 million de dollars). Les immobilisations corporelles ont augmenté de 1 080,6 millions de dollars en raison de la modification apportée à l'Accord de projet, des activités de construction en cours de BNA et des coûts du MDoT engagés au Michigan.

Il incombe à BNA d'investir ses propres fonds dans le projet d'un montant équivalent à 15 % des coûts de construction et des activités sans rapport avec la construction, soit 574,8 millions de dollars, montant seuil stipulé dans l'accord de projet avec BNA. BNA a versé ses fonds dans le projet avant de facturer le projet à l'APWD. Le montant est comptabilisé comme montant dû au partenaire privé dans l'état de la situation financière; l'APWD remplira cette obligation au moyen de paiements en capital, ce qui a commencé en décembre 2023.

Les produits livrables, les résultats attendus et les objectifs stratégiques de l'APWD pour les objectifs de 2023-2024 correspondent à ceux de son Plan d'entreprise de l'EF 2022-2023. Ces objectifs ont été mis à jour afin de tenir compte des progrès réalisés à l'égard de l'avancement du projet au début du nouvel exercice et de refléter les résultats réalisables. Voici une liste des objectifs stratégiques de l'APWD, ainsi qu'un résumé des progrès :

1. L'APWD collabore avec Bridging North America afin de mettre en œuvre avec succès le projet du pont international Gordie Howe.
 - L'APWD poursuit son travail conjoint avec BNA, son partenaire du secteur privé, afin d'assurer la livraison effective du projet du pont international Gordie Howe.
 - Les travaux de construction des quatre composantes du projet avancent. Au cours de l'exercice 2023-2024, la construction a continué de progresser. L'APWD poursuit également sa préparation de la phase d'exploitation du projet du pont international Gordie Howe en mettant sur pied une nouvelle équipe dédiée à la préparation opérationnelle.
2. L'APWD entretient des relations positives et transparentes avec son actionnaire et avec le Michigan en tant que copropriétaire et parties prenantes.
 - L'APWD poursuit le renforcement de sa réputation, déjà forte, de membre fiable et digne de confiance de la communauté.
 - L'APWD communique aussi régulièrement avec le gouvernement du Canada.
3. L'APWD est une société d'État à haut rendement.
 - Au cours de l'EF 2023-2024, l'APWD a accordé la priorité aux produits livrables d'entreprise suivants :
 - L'APWD accordera la priorité au fait d'être reconnu comme un chef de file en matière de durabilité par les experts de l'industrie.
 - L'APWD accordera la priorité au fait d'être une organisation qui positionne ses employés dans la perspective du succès.

État de la situation financière

Dette nette

Au 31 mars 2024, la dette nette de l'APWD était de 1 241,5 millions de dollars (2023 : 1 010,0 millions de dollars). Les actifs financiers de 142,1 millions de dollars (2023 : 116,4 millions de dollars) étaient principalement composés de 138,7 millions de dollars en trésorerie et trésorerie affectée, et de 3,4 millions de dollars en comptes clients (2023 : 110,7 millions et 5,6 millions de dollars), contrebalancés par des passifs de 1 383,6 millions de dollars (2023 : 1 126,4 millions de dollars).

Au 31 mars 2024, l'APWD disposait d'un flux de trésorerie de 41,9 millions de dollars (2023 : 21,8 millions de dollars) et détenait un solde en trésorerie affectée de 96,8 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (2023 : 88,9 millions de dollars). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de budgéter les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH recouvrable et les revenus d'intérêts courus. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles de l'APWD.

Les comptes créditeurs et charges à payer s'élevant à 287,2 millions de dollars au 31 mars 2024 (2023 : 134,0 millions de dollars) comprenaient des dettes et des charges à payer pour le paiement final de la modification apportée à l'Accord de projet, les activités de construction de BNA, les activités du Michigan, les services de consultation en ingénierie, les frais juridiques et d'autres services de consultation. L'augmentation découle principalement du passif pour le paiement final de la modification apportée à l'accord de projet.

Le passif relatif aux avantages sociaux accumulés de 2,7 millions de dollars (2023 : 1,5 million de dollars) représente le passif pour les primes et l'indemnité de congé des employés. L'augmentation est attribuable à l'accroissement de l'effectif, à l'introduction d'un incitatif de rétention à long terme et à l'élargissement de l'admissibilité aux primes à tous les employés. L'APWD a enregistré une provision environnementale de 8,4 millions de dollars au 31 mars 2024 (2023 : 8,4 millions de dollars) en prévision des coûts de décontamination des propriétés.

Les retenues de garanties représentent un montant temporairement retenu par l'APWD sur le total dû aux entrepreneurs pour s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations. Les contrats exigent généralement que l'APWD paie les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels respectifs. La retenue de 414,1 millions de dollars (2023 : 321,0 millions de dollars) se compose principalement de la retenue due à BNA. Dans le cadre de la modification apportée à l'Accord de projet, la totalité de la retenue de garantie aux termes de l'Accord de projet, soit 481,1 millions de dollars, sera versée à BNA à la date prévue pour l'achèvement substantiel (le 30 novembre 2024) et remplacée par une autre sécurité d'un montant suffisant pour combler les lacunes.

Le montant dû au partenaire privé représente la responsabilité de l'APWD envers BNA pour la contribution de BNA qui s'élève à 15 % des coûts de conception et de construction. L'APWD remboursera BNA au moyen de paiements en capital, qui ont commencé en décembre 2023 et se poursuivront pendant la phase d'exploitation, de maintenance et de réhabilitation de l'accord.

Actifs non financiers

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 4 296,4 millions de dollars au 31 mars 2024 (2023 : 3 215,9 millions de dollars). Il s'agit principalement de coûts capitalisés liés au projet du pont international Gordie Howe (construction en cours), de terrains loués au Michigan, de la contribution de terrains par Infrastructure Canada et de la route d'accès périphérique liée au point d'entrée canadien.

Les coûts de la construction en cours de 3 952,4 millions de dollars (2023 : 2 863,6 millions de dollars) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. La construction en cours comprend les coûts capitalisés liés aux activités de BNA (construction, mobilisation, conception, administration et financement), au déplacement des services publics, aux services professionnels comme l'ingénieur du propriétaire et aux travaux préliminaires sur les terrains canadiens. L'augmentation d'une année sur l'autre correspond à la modification apportée à l'accord de projet et aux activités continues de BNA et de l'ingénieur du propriétaire.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs liées à la construction en cours.

(en milliers de dollars)

	31 Mar 2024	31 Mar 2023
Pont	1 726 876	1 181 401
Point d'entrée américain	1 261 604	915 015
Point d'entrée canadien	963 905	767 211
	3 952 385	2 863 627

L'APWD a signé un bail foncier avec Infrastructure Canada pour des terrains canadiens; ce bail foncier entre en vigueur le 1er juillet 2017. Conformément aux dispositions de l'Accord sur le passage, il n'y avait aucune contrepartie pour le bail. Les terrains loués constituent un avantage considérable pour l'APWD; par conséquent, celle-ci a reconnu, dans ses états financiers, que le bail constituait une immobilisation corporelle à la valeur comptable consignée par Infrastructure Canada de 64,9 millions de dollars en 2018.

Les charges payées d'avance de 1,1 million de dollars (2023 : 2,6 millions de dollars) se composent principalement d'assurance prépayée associée principalement au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances relatives à la construction du projet.

État des résultats

Revenus

Les revenus de l'APWD, qui se chiffrent à 7,7 millions de dollars (2023 : 12,7 millions de dollars) découlent essentiellement des intérêts obtenus sur les soldes de trésorerie de 7,2 millions de dollars (2023 : 4,0 millions de dollars) et, en 2023, des déductions du rendement tiré des paiements au partenaire privé.

Charges

L'APWD a engagé 315,3 millions de dollars (2023 : 234,6 millions de dollars) en charges directes pour soutenir le projet. Les charges directes ont augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la modification apportée à l'Accord de projet, des aménagements routiers locaux, de la hausse des coûts salariaux et des prestations, de la hausse des activités du MDOT au Michigan, compensées par la baisse des frais de services professionnels, des services juridiques et des dépenses liées aux assurances.

Les coûts des services internes représentent les charges de financement de l'APWD en appui au projet du Pont international Gordie Howe, principalement les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien. L'APWD a engagé des charges de 13,6 millions de dollars pour les services internes (2023 : 11,3 millions de dollars).

Le tableau ci-après présente la répartition des charges selon leur catégorie.

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Coûts I-75	268 724	181 798
Salaires et avantages sociaux	20 880	16 319
Amortissement	11 422	12 445
Services professionnels	7 760	11 953
Améliorations aux routes locales	4 804	1 858
Avantages communautaires	4 361	4 820
Services juridiques	2 780	6 231
Assurances	2 151	4 960
Terrains au Michigan	1 996	994
Bureau et entretien	1 184	1 358
Loyer	1 057	1 047
Frais de déplacement	459	281
Impôt foncier	351	341
Autres	312	226
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	303	321
Autres coûts du projet	198	-
Réparations et entretien	146	145
Perte de change	-	526
Règlement des réclamations	-	265
	328 888	245 888

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, tous les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts associés à l'I-75 concernent principalement les coûts de construction, de mobilisation et de conception engagés par BNA ainsi que d'autres services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur de l'I-75. Les coûts de l'I-75 ont été plus élevés au cours de l'exercice précédent en raison de la modification apportée à l'accord de projet.

L'augmentation des coûts salariaux et des prestations est attribuable à l'accroissement de l'effectif, à l'introduction d'un incitatif de rétention à long terme et à l'élargissement de l'admissibilité aux primes à tous les employés de l'APWD.

L'augmentation des aménagements routiers locaux par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la modification apportée à l'accord de projet et à l'augmentation des travaux de construction sur cet élément du projet.

Les services professionnels et juridiques ont été plus élevés au cours de l'exercice précédent en raison des travaux effectués pour appuyer la négociation de la modification apportée à l'accord de projet.

Les frais d'assurance ont diminué en raison de l'expiration de contrats d'assurance plus anciens.

La diminution de l'amortissement est attribuable à la réévaluation de la durée de vie utile de la route d'accès au périmètre (RAP). La durée de vie utile du RAP à l'APWD devait prendre fin à l'achèvement substantiel du projet, lorsqu'il serait remis à la ville de Windsor. L'achèvement substantiel de la modification apportée à l'accord de projet a été reporté à l'automne 2025, et la durée de vie utile du RAP a été ajustée en conséquence.

Crédits

Pour soutenir ses activités, l'APWD a reçu 1 168,9 millions de dollars (2023 : 745,0 millions de dollars) en crédits et a terminé l'exercice avec un excédent d'exploitation de 847,7 millions de dollars (2023 : 496,1 millions de dollars). En 2023, l'APWD a remis 15,7 millions de dollars de crédits non dépensés au gouvernement. L'excédent est principalement lié aux crédits utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles. La plupart des crédits jusqu'à présent ont été utilisés pour financer les coûts en capital de l'APWD.

Les crédits ont été utilisés pour financer la modification apportée à l'accord de projet, les activités de BNA, les coûts de gestion de projet ainsi que les opérations de l'APWD.

État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD est tenue de publier annuellement l'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagés dans le cadre du projet, à compter de l'exercice financier 2005-2006, qui seront récupérés au moyen des revenus de l'APWD. Les contributions canadiennes non récupérées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût ventilé de contributions non récupérées, qui sont courus annuellement sur le solde impayé, moins les revenus que reçoit l'APWD. Les États ne présentent pas les revenus ni les dépenses liées aux travaux exécutés pour le compte d'entités ne faisant pas partie du gouvernement du Canada, car elles ne répondent pas aux définitions de revenus de l'Accord sur le passage et de contributions canadiennes telles qu'elles sont définies dans l'Accord sur le passage.

Les contributions canadiennes agrégées payées au 31 mars 2024 totalisent 4 531,6 millions de dollars (2023 : 3 377,5 millions de dollars). Le coût global imputé à la somme accumulée au 31 mars 2024 totalise 567,7 millions de dollars (2023 : 377,8 millions de dollars). Ces montants sont contrebalancés par les revenus de l'Autorité du passage globales reçues qui s'élèvent à 195,1 millions de dollars au 31 mars 2024 (2023 : 184,6 millions de dollars), pour un solde de 4 904,2 millions de dollars en contributions canadiennes non récupérées (2023 : 3 570,6 millions de dollars).

Les États ont été compris dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l'APWD.

Déclaration de responsabilité de la direction

États financiers de l'APWD pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

La direction est chargée de créer et de tenir à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'APWD; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les états financiers annuels de l'APWD et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'APWD.

Il revient à la vérificatrice générale du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.



Charl van Niekerk
Directeur général



Joël Hupé, JD MBA CPA, CMA
Dirigeant principal, Finances et administration

Windsor, Canada
20 juin 2024



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'APWD au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2024



État de la situation financière

Autorité du pont Windsor-Détroit

au mars 31

(en milliers de dollars)

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	41 852	21 782
Trésorerie affectée (note 3)	96 807	88 916
Sommes à recevoir	3 405	5 586
Dépôts	58	82
Total des actifs financiers	142 122	116 366
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	287 181	133 996
Avantages sociaux accumulés	2 740	1 541
Provision environnementale (note 4)	8 394	8 381
Retenues de garanties (note 5)	414 068	320 996
Montant dû au partenaire privé (note 6)	671 193	661 491
Total des passifs	1 383 576	1 126 405
Dettes nettes	1 241 454	1 010 039

Suite à la page suivante

État de la situation financière (suite)

(en milliers de dollars)

	2024	2023
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	4,296,445	3,215,881
Charges payées d'avance	1,132	2,645
Total des actifs non financiers	4,297,577	3,218,526
Excédent accumulé	3,056,123	2,208,487
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	3,054,168	2,206,454
Gains de réévaluation accumulés	1,955	2,033
Total	3,056,123	2,208,487

Obligations contractuelles (note 8) et éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration



Marie Campagna
Présidente intérimaire du conseil
d'administration



Jeff Allsop
Administrateur

État des résultats

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le mars 31
(en milliers de dollars)

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Revenus tirées de contrat	-	225	270
Déductions reliées au rendement		-	8 475
Intérêt	-	7 190	3 970
Gain de change	-	244	-
Total des revenus	-	7 659	12 715
CHARGES (note 10)			
Projet du Pont international Gordie Howe	348 344	315 281	234 600
Services internes	34 872	13 607	11 288
Total des charges	383 216	328 888	245 888
Déficit avant financement gouvernemental	(383 216)	(321 229)	(233 173)
Paiements de transfert – Crédits	1 836 162	1 168 943	745 000
Remboursement de crédits parlementaires	-	-	(15 712)
	1 836 162	1 168 943	729 288
Excédent d'exploitation annuel	1 452 946	847 714	496 115
Excédent d'exploitation accumulé, au début de l'exercice	2 206 454	2 206 454	1 710 339
Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de l'exercice	3 659 400	3 054 168	2 206 454

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le mars 31
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Gains (pertes) de réévaluation accumulés, au début de l'exercice	2 033	(5 004)
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	(285)	6,582
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	207	455
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'exercice	(78)	7 037
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	1 955	2 033

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État de la variation de la dette nette

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
Excédent d'exploitation annuel	1 452 946	847 714	496 115
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 506 938)	(1 091 986)	(697 555)
Amortissement des immobilisations corporelles	28 578	11 422	12 445
	(25 414)	(232 850)	(188 995)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	1 273	1 513	4 554
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'exercice	-	(78)	7 037
Variation de la dette nette	(24 141)	(231 415)	(177 404)
Dette nette au début de l'exercice	(1 010 039)	(1 010 039)	(832 635)
Dette nette à la fin de l'exercice	(1 034 180)	(1 241 454)	(1 010 039)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Autorité du pont Windsor-Détroit
pour l'exercice clos le mars 31
(en milliers de dollars)

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	1 168 943	745 000
Intérêts reçus	7 014	3 490
Remboursements de TVH	3 447	-
Autres rentrées de fonds	988	510
Fonds payés aux fournisseurs	(271 032)	(147 601)
Remboursement de crédits parlementaires	-	(15 712)
Fonds versés aux employés et en leur nom	(19 600)	(16 134)
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	(45)	(67)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	889 715	569 486
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(857 382)	(581 074)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(857 382)	(581 074)

Suite à la page suivante

État des flux de trésorerie (suite)

(en milliers de dollars)		
	2024	2023
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la dette envers le partenaire privé	(4 509)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(4 509)	-
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	137	7 076
Augmentation (diminution) de la trésorerie	27 961	(4 512)
Trésorerie au début de l'exercice	110 698	115 210
Trésorerie à la fin de l'exercice	138 659	110 698
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	41 852	21 782
Trésorerie affectée	96 807	88 916
	138 659	110 698

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Autorité et activités

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- a. S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes aux termes du Régime de retraite de la fonction publique; et
- b. Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de la directive dans le prochain plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 20 juin 2024.

2. Conventions comptables principales

a. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b. Partenariat public-privé

Le partenariat public-privé est régi par l'accord de projet entre l'APWD et Bridging North America (BNA). L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA dans la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que dans la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). L'accord de projet prévoit en substance que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie du droit d'accéder au site et de l'exploiter dans le cadre de l'exécution des travaux du projet. BNA assume également le risque d'inexécution lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'aide du modèle du passif financier. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à l'APWD en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par un certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée états-unien. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de dépenses au fur et à mesure qu'elles sont engagées étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15% des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible lorsque les installations seront pratiquement achevées.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès mesure le progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifié par le certificateur indépendant.

Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Le montant dû au partenaire privé sera remboursé à BNA dans le cadre d'une série de paiements mensuels de capital, qui ont commencé en décembre 2023. Les paiements en capital expirent après 30 ans, et comprennent les composantes de capital et d'intérêts.

c. Revenus

Les revenus tirés de contrat représentent les revenus tirés des activités liées au projet, ainsi que les revenus tirés de la surveillance des travaux liés au projet par l'APWD pour des entités qui ne sont pas des parties à l'accord de projet. Les travaux sont effectués par des entités sous contrat par l'APWD, qui exerce une fonction de surveillance. Une obligation de prestation découle de l'obligation contractuelle de l'APWD de s'assurer que l'entité contractuelle exécute les travaux. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que les travaux sont achevés conformément aux dispositions du contrat.

Les déductions liées au rendement sont principalement des déductions prélevées sur les paiements au partenaire privé. Ces déductions sont à la discrétion de l'APWD; elles représentent des opérations involontaires et non liées au change et ne donnent pas lieu à une obligation de rendement. Les revenus tirés des déductions liées au rendement sont comptabilisés lorsque certaines conditions sont remplies aux termes de l'accord de projet et sont évaluées à leur valeur de réalisation.

Aucun revenu provenant d'activités non récurrentes n'est présenté dans ces états financiers.

d. Intérêt

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

f. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements du gouvernement sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des revenus non gagnés si les stipulations créent un passif.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits non gagnés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

g. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

h. Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

i. Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par de tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

j. Crédoeurs et charges à payer

Les comptes crédoeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes crédoeurs incluent principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

k. Provisions environnementales

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

i. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les terrains loués sont comptabilisés lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. En vertu du contrat-cadre de location, les propriétés sont classées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Ordinateurs et matériel de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 et 6 ans
Terrain loué	de 88 et 94 ans
Améliorations locatives	de 3 à 5 ans

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

m. Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des charges lorsque les services connexes sont fournis. La plupart des charges payées d'avance sont associées à l'assurance pour soutenir le projet.

n. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

o. Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

p. Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

q. Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

r. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la taxe sur les produits et services et de la TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

s. Chiffres du budget

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

3. Trésorerie affectée

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDoT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

4. Provision environnementale

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable du terrain requis pour le projet. Les terrains du Michigan requis pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés afin d'enrayer la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

La contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et éliminer le sol contaminé pour l'assainir. Les études réalisées par l'APWD évaluent les coûts des activités d'assainissement des terrains du Michigan à 8 394 \$ (2023 : 8 381 \$).

Ce montant a été enregistré comme passif environnemental dans l'état de la situation financière. Le montant total, 8 394 \$ (2023 : 8 381 \$) a été capitalisé dans le coût du projet.

5. Retenues de garanties

L'APWD retient un montant de la somme totale à verser aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci respectent leurs obligations. Les montants retenus sont publiés conformément aux modalités de chaque contrat.

6. Partenariat public-privé

a. Accord de partenariat public-privé

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé avec BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'Accord de projet prendra fin en 2055.

b. Montant dû au partenaire privé

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 802 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L'APWD s'acquitte de ce passif au moyen de paiements en capital, qui ont débuté en décembre 2023 et expireront 30 ans après cette date.

(en milliers de dollars)

Passif dû au partenaire privé	2024	2023
Solde d'ouverture	(661 491)	(640 731)
Intérêts	(21 385)	(20 760)
Paiements	11 683	-
Solde de clôture	(671 193)	(661 491)

Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

Montant dû au calendrier de paiement du partenaire privé	
2025	35 048
2026	35 048
2027	35 048
2028	35 048
2029	35 048
2030 et suivants	864 528
Total des paiements futurs	1 039 768

b. Modification de l'accord de projet

Le 4 janvier 2024, l'APWD a annoncé que l'Accord de projet conclu entre l'APWD et BNA a été modifié. La modification découle des perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale de COVID-19 qui a duré trois ans; ces perturbations ont été exacerbées par différentes restrictions au Canada et aux États-Unis avec l'accélération des activités de construction au début de 2020.

L'impact de la modification sur le calendrier a été de reporter l'achèvement prévu de la fin 2024 à l'automne 2025. L'impact de cette modification sur le coût du projet a été une augmentation de 5,7 milliards de dollars à 6,4 milliards de dollars. La modification prévoit également le partage à parts égales entre le Canada et les États-Unis d'un montant supplémentaire de 3 millions de dollars en avantages communautaires.

La totalité de la retenue de garantie aux termes de l'accord de projet sera versée à BNA à la date prévue pour l'achèvement substantiel (le 30 novembre 2024) et remplacée par une autre sécurité d'un montant suffisant pour combler les lacunes.

La modification de l'Accord de projet a modifié l'événement qui a déclenché le début du paiement du capital; les paiements de capital ont commencé en décembre 2023, plutôt qu'au moment du transfert du point d'entrée canadien à l'APWD. La modification a également libéré l'APWD des réclamations jusqu'au 1er décembre 2022 et a ajouté des dommages-intérêts qui entreront en vigueur si certains objectifs ne sont pas atteints.

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
Coût							
1 avril 2022	1 193	1 166	2 176 476	64 886	46 010	270 762	2 560 493
Acquisitions	-	95	687 151	-	(240)	10 549	697 555
31 mars 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
1 avril 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
Acquisitions	59	25	1 088 758	-	-	3 144	1 091 986
31 mars 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
Amortissement cumulé							
1 avril 2022	847	655	-	-	21 793	6 427	29 722
Amortissement	117	270	-	-	9 082	2 976	12 445
31 mars 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
1 avril 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
Amortissement	137	160	-	-	8 054	3 071	11 422
31 mars 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
Valeur comptable nette							
31 mars 2023	229	336	2 863 627	64 886	14 895	271 908	3 215 881
31 mars 2024	151	201	3 952 385	64 886	6 841	271 981	4 296 445

Au 31 mars 2024, l'APWD a comptabilisé 3 952 385 \$ (2023 : 2 863 627 \$) pour les travaux de construction en cours du projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 87539 \$ (2023 : 70 218 \$). Les composantes de projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services. Au cours de l'exercice, l'APWD a comptabilisé des charges de 273 528 \$ (2023 : 183 656 \$) liées aux coûts de l'échangeur I-75 et à l'amélioration des routes locales, y compris des intérêts de 4 063 \$ (2023 : 3 944 \$).

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice indiqué ci-dessus comprennent un montant de 306 514 \$ (2023 :181 302 \$) pour des immobilisations corporelles et des retenues impayées au 31 mars 2024. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

8. Obligations contractuelles

L'APWD a des engagements principalement au titre de conventions d'honoraires professionnels, de location, de construction de l'infrastructure, d'exploitation et entretien ainsi que de TI et communications, d'un montant total de 2 212 476 \$ (2023 : 2 884 124 \$). Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité.

Voici les paiements minimums pour les prochaines années :

(en milliers de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et ensuite	Total
Loyer	4 993	1 525	185	97	96	167	7 063
Construction d'infrastructures	703	66	15	3	3	6	796
Exploitation et entretien	322 426	509 105	4 769	901	901	1 582	839 684
TI/Communications	8 391	16 774	24 184	24 016	24 617	1 264 057	1 362 039
Total	853	727	529	394	142	249	2 894
	337 366	528 197	29 682	25 411	25 759	1 266 061	2 212 476

9. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

10. Charges par type

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Coûts I-75	268 724	181 798
Salaires et avantages sociaux	20 880	16 319
Amortissement	11 422	12 445
Services professionnels	7 760	11 953
Améliorations aux routes locales	4 804	1 858
Avantages communautaires	4 361	4 820
Services juridiques	2 780	6 231
Assurances	2 151	4 960
Terrains au Michigan	1 996	994
Bureau et entretien	1 184	1 358
Loyer	1 057	1 047
Frais de déplacement	459	281
Impôt foncier	351	341
Autres	312	226
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	303	321
Autres coûts du projet	198	-
Réparations et entretien	146	145
Perte de change	-	526
Règlement des réclamations	-	265
	328 888	245 888

11. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des ententes avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales applicables aux particuliers et aux entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des charges s'élevant à 704 \$ (2023 : 589 \$) et a consigné un financement gouvernemental de 1 168 943 \$ (2023 : 729 288 \$) ainsi que des revenus d'une valeur de 215 \$ (2023 : 0 \$). Au 31 mars 2024, l'APWD avait consigné 2 748 \$ (2023 : 5 039 \$) en comptes clients et 11,4 \$ (2023 : 0 \$) en comptes créditeurs avec les entités apparentées.

L'APWD n'a aucun engagement contractuel ni aucun passif éventuel avec ses entités apparentées.

Remboursement de crédits parlementaires

Au cours de l'année précédente, le gouvernement du Canada a exigé que l'APWD rembourse 15 712 \$ qu'elle avait déjà reçus en guise d'affectation budgétaire, mais qu'elle n'avait pas dépensés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations.

Personnel de gestion clé

À l'exception des salaires et des avantages sociaux, l'APWD ne réalise aucune transaction avec son personnel de gestion clé. Les membres du personnel de gestion clé sont les personnes qui détiennent l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'APWD, y compris le personnel de la haute direction et les membres du conseil d'administration.

L'APWD reçoit également certains services à titre gracieux, par exemple la vérification de ses états financiers. Ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

12. Instruments financiers

a. Juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de l'APWD, à l'exception du montant dû au partenaire privé, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La quasi-totalité du risque de crédit de l'APWD est liée à ses soldes de trésorerie. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Trésorerie affectée	96 807	88 916
Trésorerie	41 852	21 782
Dépôts	58	82
	138 717	110 780

Le risque de crédit associé à la trésorerie et la trésorerie affectée est considérablement réduit du fait que la trésorerie et la trésorerie affectée sont conservées dans les comptes bancaires de l'APWD. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer. Par conséquent, elles ne répondent pas aux critères de comptabilisation à titre d'instrument financier.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Les comptes créditeurs et charges à payer ainsi que les retenues de l'APWD ne rapportent pas des intérêts; aucun passif n'est payable sur demande. Les paiements versés à un partenaire privé représentent les flux de trésorerie non actualisés qui restent pour acquitter le montant dû à BNA.

Voici une estimation des échéances des passifs financiers de l'APWD :

(en milliers de dollars)

	Moins de trois mois	De trois mois à un an	Plus d'un an	Total
Paiements au partenaire privé	8 762	26 286	1 004 720	1 039 768
Créditeurs et charges à payer	287 181	-	-	287 181
Retenues de garanties	-	-	414 068	414 068
	295 943	26 286	1 418 788	1 741 017

d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats.

Les trésoreries de l'APWD sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts de l'encaisse affectée auraient varié d'environ 1 399 \$ (2023 : 1 306 \$).

Le solde des trésoreries et les créditeurs et charges à payer en dollars américains de l'APWD sont exposés au risque de change. Une variation de 1 % du taux de change en date du 31 mars 2024 aurait un effet net d'environ 830 \$ (2023 : 784 \$).

13. Régimes d'avantages sociaux

L'APWD offre des régimes d'avantages sociaux à ses employés, à savoir un régime de retraite, un régime d'épargne non enregistré et un régime de prestations collectif. Les charges constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Régime de retraite	1 107	943
Régime d'avantages sociaux collectif	803	672
Régime d'épargne non enregistré	57	25
	1 967	1 640

a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulé et des gains relatifs aux cotisations. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Les employés doivent verser des cotisations de base équivalant à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Aux fins de conformité avec le décret C.P. 2014-1382 (note 1), depuis le 1er janvier 2018, les cadres supérieurs ont le même plan que les employés.

b. Régime d'épargne non enregistré

En 2020, l'APWD a établi un régime d'épargne non enregistré pour les employés de niveau directeur et plus qui ont atteint la limite annuelle de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies. Les employés peuvent cotiser le même pourcentage que leur régime de retraite à cotisations définies ou choisir un autre pourcentage (entre 5 % et 9 %). L'APWD versera une contribution équivalente à celle des employés.

c. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

- i. Assurance-maladie complémentaire
- ii. Assistance-voyage en cas d'urgence
- iii. Soins dentaires
- iv. Compte de frais médicaux
- v. Assurance vie de base
- vi. Assurance vie des personnes à charge
- vii. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels
- viii. Programme d'aide aux employés.

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élève à 2500 \$ par année, comparativement à 1000 \$ par année pour les employés.

14. Écarts avec le budget

Il existe des écarts entre les résultats financiers prévus au budget et les résultats financiers réels pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, présentés dans l'état des résultats pour les produits, les catégories de charges du projet du pont international Gordie Howe et les charges des services internes, et les crédits parlementaires, et dans l'état de la variation de la dette nette pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les revenus d'intérêts sont des revenus provenant des comptes bancaires de l'APWD ; étant donné que les soldes de trésorerie et les taux d'intérêt fluctuent au cours de l'année, l'APWD n'inclut pas de montant dans son budget pour les revenus d'intérêts.

Les crédits, les charges et l'acquisition d'immobilisations corporelles ont été supérieurs au budget en raison de l'entente concernant la modification du projet et de l'augmentation des activités de construction au cours de l'exercice.

En plus du Plan d'entreprise 2023-2024, l'APWD a exigé une réaffectation des fonds par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses B et une demande de financement supplémentaire par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses C afin de couvrir toutes les dépenses réelles.

15. Événement subséquent

Après le 31 mars 2024, l'APWD a demandé et reçu 224,5 millions de dollars de crédits devant être utilisés pour rembourser le montant total dû en vertu de la modification de l'Accord de projet.

16. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de respecter la présentation adoptée au cours de l'exercice actuel.

17. État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.

État des contributions canadiennes et état des contributions canadiennes non récupérées

Pour la période terminée le 31 mars 2024

Déclaration de responsabilité de la direction

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci-joints (les « États ») sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe à la vérificatrice générale du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.



Charl van Niekerk
Directeur général



Joël Hupé, JD MBA CPA, CMA
Dirigeant principal, Finances et
administration

Windsor, Canada
20 juin 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD ») pour la période close le 31 mars 2024, ainsi que des notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement ci-après les « états »).

À notre avis, les états ci-joints de l'APWD pour la période close le 31 mars 2024 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations — Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférentes aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états ont été préparés afin de permettre à l'APWD de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Catherine Lapalme

Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2024



État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

Pour la période terminée le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Contributions canadiennes :		
Solde d'ouverture (note 4)	3 377 459	2 630 749
Contributions canadiennes de l'année	1 154 168	746 710
Total des contributions canadiennes	4 531 627	3 377 459
Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées :		
Solde d'ouverture (note 4)	377 757	261 237
Coûts imputés de l'année	189 935	116 520
Total des coûts imputés	567 692	377 757
Revenus de l'Autorité du passage :		
Solde d'ouverture	(184 630)	(181 140)
Revenus annuels de l'Autorité du passage	(10 461)	(3 490)
Total des revenus de l'Autorité du passage	(195 091)	(184 630)
Total des contributions canadiennes non récupérées	4 904 228	3 570 586

Notes afférentes à l'État des contributions canadiennes et à l'État des contributions canadiennes non récupérées

1. Accord sur le passage et contenu des états

Le projet du Pont international Gordie Howe est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le Pont international Gordie Howe seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées (les « États »).

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É. U.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

2. Principales conventions comptables

a. Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

b. Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement ou de réception), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et ont été payés ou fournis par le gouvernement du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

c. Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

d. Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

e. Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

f. Coûts liés à l'Autorité du passage

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

g. Coûts liés à l'Autorité internationale

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

h. Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement obligataire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

i. Revenus de l'Autorité du passage

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

j. Contributions des organismes fédéraux des É.-U.

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement ou de réception) versées ou fournies par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

k. Contributions canadiennes non récupérées

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement ou de réception, selon le cas.

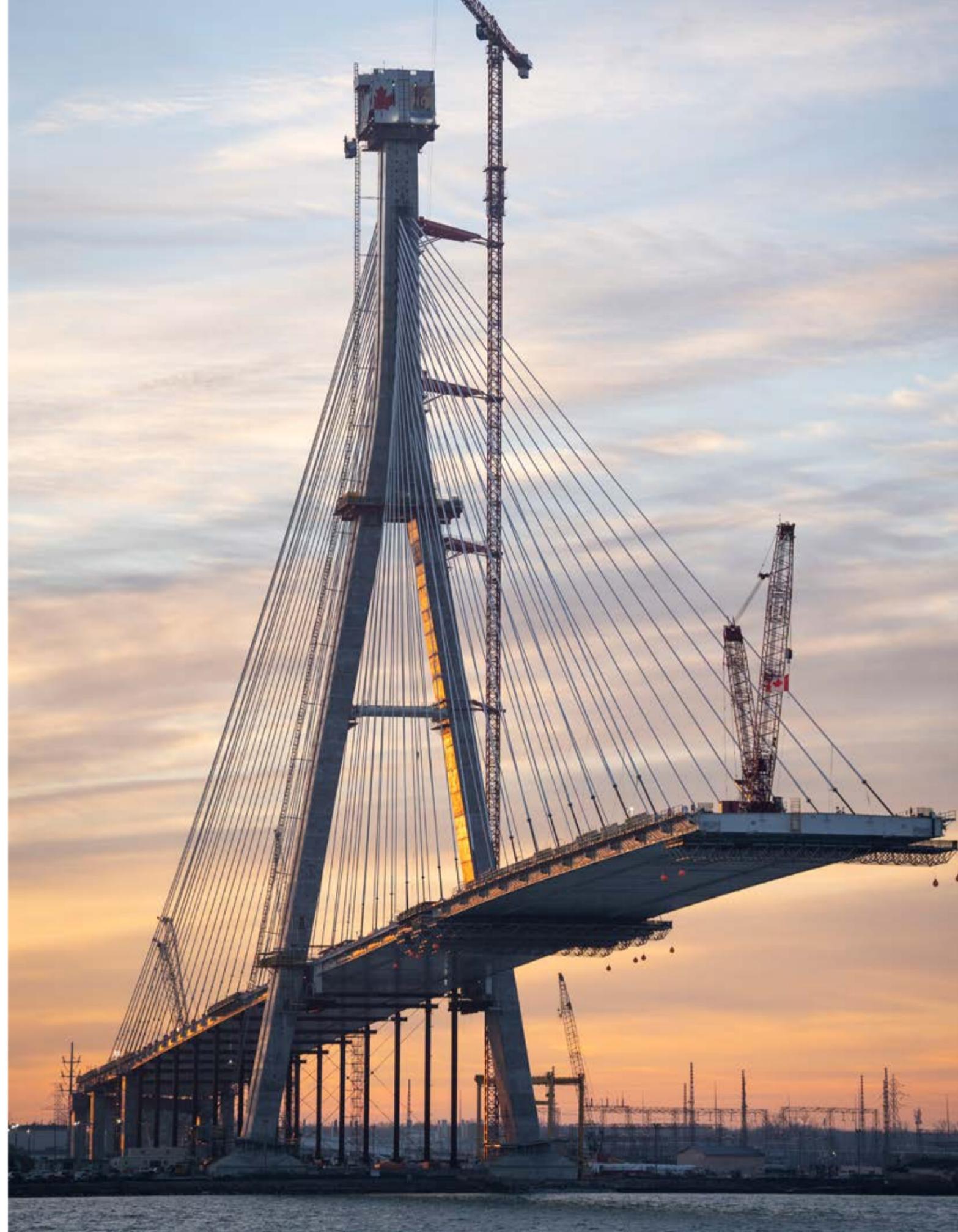
3. Comparabilité aux états financiers de l'Autorité du passage

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières d'autres entités gouvernementales, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

4. Coûts exclus

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 \$ milles. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.





CONTACTEZ-NOUS



pontinternationalgordiehowe.com
info@wdbridge.com



[@GordieHoweBrg](https://www.instagram.com/GordieHoweBrg)



[WDBA-APWD](https://www.linkedin.com/company/WDBA-APWD)



[@PontGordieHowe](https://www.facebook.com/PontGordieHowe)



[@PontGordieHowe](https://twitter.com/PontGordieHowe)



[YouTube.com/GordieHoweBridge](https://www.youtube.com/GordieHoweBridge)



3201 rue Sandwich
Windsor, Ontario
N9C 1A8
1-844-322-1773



100 ave Ouellette
bureau 400
Windsor, Ontario
N9A 6T3
519-946-3038



7744 autoroute
W Vernor
Détroit, Michigan
48209
1-844-322-1773





WDBA  **APWD**
Windsor - Detroit Autorité du pont
Bridge Authority Windsor - Détroit

Also available in English
© Autorité du pont Windsor-Détroit, Windsor, 2024
Conception : Affaires générales et relations extérieures

